

Aides de la Métropole du Grand Paris relatives aux prestations spécifiques du SARE (Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique)

Note sur les exigences en matière d'étude financière

Mai 2022

Pour mémoire, les aides forfaitaires de la Métropole du Grand Paris,
en application de son règlement des aides en date du 4 avril 2022

Cf. Rénovation énergétique : les aides de la Métropole aux particuliers | Métropole du Grand Paris (metropolegrandparis.fr)

Diagnostic technique global (DTG) * intégrant un audit énergétique	5 000 € par copropriété dans la limite du montant du coût HT de la prestation
Mission de maîtrise d'œuvre (MOE) « rénovation globale »	10 000 € par copropriété dans la limite du montant du coût HT de la prestation

* A Paris, les DTG ne seront pas cofinancés par la Métropole, mais par la ville de Paris au titre du « chèque audit copropriété », selon les modalités identiques à celles du dispositif de la Métropole.

Concernant l'étude financière réalisée dans le cadre du DTG, le règlement des aides de la Métropole stipule que la prestation intègre « une estimation des coûts et une information sur les aides publiques mobilisables ». Il s'agit d'un premier niveau d'étude qui renseigne la copropriété sur le coût global des scénarios de travaux proposés, en cohérence avec les préconisations du référentiel DTG du CoachCorpo (cf. les tableaux de plans de travaux pages 40/41 notamment).

Le tableau suivant précise le niveau d'étude attendu pour le DTG, en distinction des éléments financiers à fournir dans le cadre d'une mission de MOE ou d'une mission d'AMO.

Diagnostic technique global (DTG)	Maîtrise d'œuvre « rénovation globale »
<p><u>Contenu obligatoire (volet financier) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une estimation des coûts relatifs aux différents scénarios de travaux - Une information sur les aides publiques mobilisables pour chacun des scénarios <p><u>Contenu facultatif relevant de la prestation DTG aidée par la Métropole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Simulations financières (rapport coûts / aides mobilisables en fonction de chaque scénario de travaux) par typologie de logement et / ou par profil de copropriétaire 	<p><u>En cas d'une réalisation d'un DTG / audit énergétique en amont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Précision des matériaux pour le scénario retenu (en préparation de la consultation des entreprises) avec une actualisation de l'estimation de ses gains d'énergie et ses coûts afférents <p><u>En cas d'absence d'audit énergétique ou d'audit obsolète :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un programme de travaux avec une estimation de ses gains d'énergie et de ses coûts afférents
<p>Mission supplémentaire réalisée a priori dans le cadre d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) –hors aide de la Métropole–</p>	
<p><u>Ingénierie financière portant sur le montage du plan de financement,</u> sur la base d'un programme de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes des aides et des solutions de financement mobilisables (aides-solutions collectives et individuelles) - Présentation des coûts et des aides prévisionnels par quote-part - Assistance de la copropriété dans la mobilisation des aides et solutions financières 	